

PROCES VERBAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2015

Présents : M. PADILLA, maire
MM. BERERD, CARNEIRO, DENOYELLE, JACQUET, MAQUIN,
MECHIN.
Mmes DESBRUS, DUFOUR, OLIVIER, LACOMBE, LEGLISE, PIERRE-
DAVIGNON, ROCHE.

Excusés : Mme BILLARD (a donné pouvoir à Mme LACOMBE)
M. DURAND (a donné pouvoir à M.DENOYELLE)
M.MARTINEZ,
M.LOISON,

Absent : M.PREVOT
Mme Dufour est nommée secrétaire.

Votants (unanimité) : 16 voix

Le PV du 12 janvier est signé et approuvé à 13 voix et 3 abstentions.

Ajouts à l'Ordre du jour : Rapports des commissions « culture et social », environnement.
Des comptes rendus sur : CME, PLU, Compétence CCBPD
Enfance Petite Enfance.

Approbation de l'Ordre du Jour à l'unanimité.

Ordre du Jour

1/ Modification du règlement d'utilisation et de la tarification de la salle des fêtes :

M. le Maire explique que le règlement d'utilisation de la salle des fêtes ne tient pas compte de certains éléments, notamment au niveau de la tarification du weekend.

M. le Maire donne ensuite la parole à Mme Pierre-Davignon qui expose les différentes modifications. Elle explique que ce règlement a du être mis à jour pour être lisible auprès des associations et autres utilisateurs. Comme la salle est très demandée, différentes associations se la partagent le week-end, une le vendredi soir par exemple, et l'autre le samedi ou dimanche : jusqu'à maintenant, la municipalité leur avait demandé de s'arranger entre elles pour les frais de chauffage, d'électricité... Mais visiblement, il y a eu quelques soucis d'entente, il a paru nécessaire à la commission de faire mentionner ce cas de figure dans le règlement.

Donc deux genres de situation ont été introduits :

- Les associations ou autres qui prennent la salle une journée, week-end ou semaine.
- Celles qui prennent la salle des fêtes tout le week-end, samedi et dimanche.

M. le Maire ajoute que non seulement, il faut éviter les litiges, mais pour la municipalité c'est surtout un problème d'assurances. Avant, seule l'association, inscrite par exemple le week-end était responsable ; elle partageait avec une autre le vendredi soir, sous sa responsabilité, avec sa propre assurance. Il fallait donc changer le règlement.

Mme Pierre-Davignon continue en indiquant quelques autres changements comme l'abandon des formulaires, la facture qui devra être prête à la remise des clés...

Elle rappelle que la salle est gratuite pour les associations de Chessy ou Chessy-Châtillon, et que la somme qui leur est demandée, n'est que leur participation aux frais de chauffage l'hiver, d'électricité, d'entretien...

Mme Léglise demande depuis quand existe l'ancien règlement, si la participation aux frais est facturée à chaque utilisateur pour chaque utilisation, si le week-end commence le jeudi ?

Mme Pierre-Davignon répond : le dernier règlement date de décembre 2011. Pour le reste, il ne faut

pas confondre :

-la plage horaire hebdomadaire, donnée à chaque association qui en font la demande, annuellement pour différentes activités ; ces plages horaires définies en septembre, sont pour les associations entièrement gratuites.

-et les manifestations occasionnelles où des frais de participation sont demandés; si trois associations officient le week-end, elles se partageront les frais et la responsabilité. Une association peut la semaine, avoir besoin de la salle pour une manifestation temporaire, AG, conférence..., une somme de 25€ lui sera demandée. Elle devra auparavant en informer la mairie et voir si les créneaux horaires demandés sont libres avec la personne de la commune en charge de la gestion de la salle.

Mme Léglise demande si le cas s'applique lorsque cette association prend un créneau horaire d'une autre association avec son accord.

M. le Maire reprend que cela ne peut se faire sans l'aval de la mairie. De plus au début de l'année, des lieux ont été attribués aux associations pour leurs activités, il faut qu'elles les respectent : ex « Mines de liens » officie dans le hall de la salle des fêtes, et non dans la salle elle-même. De plus pour une manifestation de 30 ou 40 personnes, il faut choisir des salles de réunion disponibles, les retenir en mairie.

Mme Léglise explique que dans l'association en question, il y a un handicapé.

Votée à l'unanimité.

2/ Convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture du Rhône et la mairie de Chessy concernant l'animation du plan d'actions agricoles sur le bassin d'alimentation de la Source du Château :

M. le Maire expose : la commune avait signé une convention avec la Chambre d'agriculture du Rhône pour la réalisation d'une étude sur les pressions polluantes dans le périmètre de l'aire de captage de la source.

Il explique que la 1^{ère} phase de cette étude a été menée sur tous les terrains de l'aire de captage de la Source, délimitée par l'étude du SDAGE, pour repérer les zones à risques ; soit des terrains situés sur des failles ou dolines où l'eau s'écoule directement, soit des terrains cultivés en vignes et céréales, cultures qui nécessitent l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette étude a permis de sélectionner des actions à mettre en place afin de faire baisser les pressions polluantes sur le bassin d'alimentation de la Source : produits utilisés moins polluants, réglage des appareils plus performant etc.

La deuxième phase consiste à mettre en œuvre ces actions. La Chambre d'agriculture propose à la commune de signer une convention de partenariat avec pour mission d'animer ces actions sur 3 années.

M. Denoyelle ajoute que l'étude du Bassin d'alimentation est sur le site Internet de la commune, mais pas celle dite « des Pressions polluantes » menée par la Chambre d'Agriculture.

Mme Léglise demande où se trouve ces dossiers ?

M. Denoyelle lui répond qu'ils sont consultables en mairie. De plus, le Préfet vient d'envoyer un projet d'arrêté dans lequel il fixe tous les buts à atteindre.

M. le Maire ajoute que maintenant ce n'est plus une étude, mise en place par la Chambre d'agriculture, mais vraiment la mise en œuvre des actions à préconiser pour réduire les pollutions : ex. création d'un centre de rinçage des pulvérisateurs....

M. Denoyelle pense qu'il serait souhaitable de prendre le temps de présenter aux nouveaux conseillers, l'étude du SDAGE, schéma d'aménagement de la gestion de l'eau, réalisée il y a quelques années ; le lire sans explication est difficile.

M. le Maire propose de prendre le temps avant un Conseil, ou un samedi matin.

Il donne le montant de cette animation, 78 033 € et son plan de financement :

	Taux	MONTANT
Chambre d'Agriculture	10%	7 804 €
Agence de l'eau	80 %	62 425€
Commune	10 %	7 804 €
TOTAL	100 %	78 033 €

Votée à l'unanimité.

3/ Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau :

M. le Maire expose : comme on vient de le voir, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône concernant l'animation du plan d'actions agricoles sur le bassin d'alimentation de la source, l'Agence de l'eau peut aider la commune à hauteur de 80 % du montant de ce plan. Il propose de demander l'aide de l'agence de l'Eau pour ce plan d'actions à hauteur de 80 %. (voir le plan de financement plus haut).

Votée à l'unanimité.

4/ Demande de subvention de l'Amicale Jean Borel du Bois d'Oingt :

M. le Maire explique que chaque année, l'amicale des personnes âgées de la Maison de retraite Jean BOREL sollicite la commune de Chessy les Mines pour une subvention. Des Cassisiens finissent leur retraite dans cette structure soutenue par la commune ; depuis 3 ou 4 ans, avec une nouvelle direction, l'Amicale réalise des prestations pour le bien-être des personnes âgées, artistes, conteurs...

Pour rappel, la commune de Chessy les Mines avait alloué en 2014 une subvention d'un montant de 150 €. Il propose d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'Amicale des personnes âgées de cette maison de retraite.

Votée à l'unanimité.

5/ Demande de subvention pour « La nuit du Conte » :

M. le Maire expose : *La Nuit du Conte* sollicite une subvention par courrier en date du 21 janvier 2015. Il propose vu les règles mises en place concernant l'allocation de subvention de ne pas allouer de subvention à La Nuit du Conte. Cette manifestation se déroule sur la commune de Saint Germain-Nuelles et est soutenue par la Médiathèque Châtillon-Chessy.

Mme Dufour ajoute pour information que la médiathèque fêtera ses 30 ans d'existence cette année. Elle s'assure que M. Denoyelle est bien le référent de la commune pour cette structure. Refusée à l'unanimité.

6/ Rapport d'activités de « Cellule Emploi » :

M. le Maire expose : la cellule emploi a transmis son rapport d'activités pour 2014.

Ce rapport mis à la disposition des conseillers ne soulevant aucune observation, il propose de prendre acte de ce rapport.

Il informe le Conseil que cette structure en tant qu'entité propre, va disparaître ; elle sera rattachée à CAP Générations. Le manque de bénévoles depuis un certain temps se faisait sentir.

7/Rapports du Maire au titre de sa délégation :

- *M. le Maire rappelle que l'appartement* au-dessus de la mairie, laissé vacant, va être transformé en 2 appartements de 50 m² environ ; ce dossier géré par M. Bérerd, a nécessité le choix d'un économiste pour l'étude préalable à l'aménagement de ces 2 appartements.

Ce dernier a expliqué que les murs intérieurs ayant été touchés, la commune avait l'obligation de créer un plafond coupe-feu entre les salles d'accueil, les bureaux de la mairie et les appartements. Ce qui entraînera quelques dizaines de milliers d'euro d'augmentation sur la facture prévue pour ce projet.

M. Bérerd explique que le choix existe entre des plaques anti-feu, et une pulvérisation de produit (pour l'instant à l'étude). Il pense que ce ne sera pas mal que le bâtiment soit occupé : la porte du bas restant ouverte pour l'accès aux boîtes aux lettres, mairie, associations, des dégradations récurrentes et de plus en plus dangereuses sont commises la nuit ou le week-end, (portes arrachées, courriers brûlés...). Un digicode vient d'être posé. La gendarmerie a été appelée et a ouvert une enquête.

M. le Maire ajoute que pas mal de dégradations ont été commises ces derniers temps dans le village : portières de voitures lacérées, rétroviseurs arrachés...

M. Bérerd parle aussi des œufs cassés sur les voitures ou dans certaines allées du centre du village, même dans des lotissements.

M. le Maire dit qu'il a reçu la gendarmerie ce matin même et qu'ils enquêtent.

-*Tennis-Ecole* : le Marché pour le ravalement des courts de tennis a été lancé de même que celui concernant l'agrandissement de l'école, une classe supplémentaire étant nécessaire. Cette construction va venir grignoter la cour actuelle, il faudra la repousser sur le terrain existant.

- *Signature d'une convention de mise à disposition* d'un véhicule (racheté par la commune au SIVU Enfance) à la CCBPD pour ses activités ALSH.

8/ DIA du mois :

Bien situé Montée du Château. Pas droit de préemption

9/ Rapport des Commissions :

-*Commission Communication* :

M. Denoyelle parle du prochain bulletin municipal le n°100 ; la commission avait émis l'idée de changer l'aspect du bulletin. En même temps, un questionnaire envoyé aux différentes associations a été mis en place ; quatre questions principales y figuraient :

Pour celle sur la période de parution, une majorité a demandé de passer à trois mois.

La deuxième sur les CR des conseils municipaux : 70% demandent plus condensés.

M. Maquin pense qu'il faudra que tout le monde sache que les détails seront sur le site de la commune dans les PV du conseil.

Les 3^{ème} et 4^{ème} questions portaient sur la mise en place de nouvelles rubriques.

Mme Léglise explique que des histoires de vie, historique ou personnelle, seraient les bienvenues.

M. Denoyelle reprend en ajoutant que la vie économique jusqu'à maintenant n'avait pas été traitée, mais pourrait le devenir lorsqu'un nouveau commerçant ou un nouvel artisan s'installe sur la commune, sans pour cela tomber dans le système publicitaire. Une liste des différents artisans et commerçants serait aussi souhaitable. Les réponses ont été presque unanimes.

Quelques remarques relevées dans les réponses : des remerciements, une modernisation, un format à 8 ou 10 pages, de la couleur...

Pour le n°100, M. Loison et Mme Léglise vont essayer de trouver une nouvelle maquette en couleur et suivant le coût, on continuera sur cette lancée ou pas.

Mme Pierre-Davignon fait remarquer qu'il n'y aura pas de parution des manifestations du mois de mars.

M. Denoyelle lui répond négativement, mais tout sera sur le site internet.

M. Maquin pense qu'une édition très courte pourrait être rédigée pour toutes les manifestations du mois de mars des différentes associations.

M. le Maire approuve cette idée si elle est réalisable.

M. Denoyelle indique qu'un numéro 99 bis verra le jour fin février si la commission est d'accord.

-Commission sociale et culturelle :

Mme Pierre-Davignon explique que la commission s'est réunie avec CAP générations.

En prenant exemple sur ce qui s'est passé au Bois d'Oingt l'an passé, des jeunes seraient prêts à s'engager pour mettre en place un festival de musique, composés essentiellement de groupes de la région. Une date a même été retenue, le 13 juillet et un lieu, au stade comme pour la fête du village l'an passé. A cette date, il n'y pas de manifestations prévues par les pompiers à Chessy et les jeunes des Chantiers internationaux seront là, ...

Mme Léglise ajoute que l'entrée serait gratuite, les bénéfices de la buvette reversés à une association caritative. Ce sont des jeunes « locaux » qui s'occuperont de l'organisation ; pour les prestations musicales, ils feront appel à des groupes ou musiciens/chanteurs de leur entourage)...

M. le Maire pense qu'il faut savoir si la commune du Bois d'Oingt reconduit le sien et sinon pourquoi. Il faut que les créneaux horaires se limitent entre 18h et 00h.

Mme Pierre-Davignon ajoute que CAP avancerait les fonds pour la buvette et donnerait 200€ pour la technique. Les bénéfices iront à une association qui aide des familles à partir en vacances.

-CME :

Mme Pierre-Davignon indique que les enfants ont travaillé sur la sécurité aux abords des écoles. La séance s'est avérée très riche en ébauche de projets sur la signalisation des écoles ; ils ont pu poser des questions à M. Jacquet qui se trouvait à la réunion. Ce dernier leur a fait passer des modèles, au prochain CM, ils pourront choisir.

M. Jacquet précise que ces panneaux ne sont pas des panneaux de police mais d'information (mobilier urbain).

Mme Pierre-Davignon continue en expliquant qu'un travail sur document sera remis à tous les parents, en rappelant que les zones 30 sont déjà signalées.

-Carnaval :

Mme Pierre-Davignon indique la date, le samedi 21 mars, mais l'Ecole de musique Châtillon-Chessy a fait savoir qu'elle ne pouvait pas participer à cette date là (élèves et professeurs pris pour un concert) ; si c'est possible pour l'Ecole, la date serait reportée au dimanche matin 22.

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir M. Sarrazin, vice président de l'Ecole de Musique. Ce dernier lui a fait part des difficultés financières de l'association, suite au changement de

convention du personnel ; cette augmentation de la masse salariale a entraîné une hausse des tarifs, donc une diminution des adhérents.

Le CA est en train de voir comment ils peuvent se rapprocher des écoles du Bois d'Oingt et de Charnay pour n'en faire qu'une, et ainsi mutualiser les coûts et les énergies.

-Commission Environnement, Patrimoine :

Mme Dufour rapporte le compte rendu de la commission :

-Quelques informations disponibles pour tous : le salon de protection contre les inondations va se tenir à l'Arbresle le samedi 14 février. Il y en a un tous les deux ans.

-Le 3^{ème} forum de « Géopark » se tiendra le jeudi 26 février au Domaine des Communes à Anse à 14h.

- Pour sa 6^{ème} édition, « Cadoles et sens » se déroulera sur les communes de Saint Vérand, d'Oingt, et Villefranche (ballades sur le circuit Cours renaissance)

Un calendrier des réunions a été mis en place.

Un travail sur la propreté dans le village, surtout le centre bourg, à propos des déjections de chiens, a commencé : la commission a décidé de mener une campagne sous forme de flyers à mettre dans les boîtes aux lettres du centre bourg pour inciter les gens à réfléchir sur cette nuisance. La suite pourra être plus répressive. Un « canosite » (pars à chiens) sera opérationnel vers le centre technique.

Ensuite, il faudra renouveler le site internet sur l'environnement, refaire un travail d'information sur le tri (attendre les décisions de la CCBPD).

M. le Maire rappelle que dans l'ancienne communauté de communes du Bois d'Oingt, trois villages, Châtillon, Chessy et le Bois d'Oingt étaient prêt à mettre en place un ramassage pour les emballages, mais les autres plus rurales n'en voyaient pas le besoin.

Celle d'Anse avait commencé à instaurer un système de ramassage des emballages, il va falloir que la commission Environnement de la CCBPD reparle de ce problème.

M. Denoyelle pense qu'il faudrait mieux taxer la fréquence des ramassages au lieu d'aligner un forfait pour tous.

Un autre sujet a été abordé sur les nuisances sonores de l'aérodrome de Frontenas : des riverains du plateau des Bruyères nous ont fait remarquer que depuis quelques temps, les nuisances dues aux hélicoptères prenaient de l'ampleur. (à voir avec l'aérodrome)

D'autre part, certains terrains de propriété comme celui montée des Carrières entre autres présentent des nuisances environnementales. (à voir avec le policier municipal)

M. Maquin veut signaler le problème du coût des déchèteries pour les artisans de la CCBPD ; il pense que d'ici peu, de nouvelles décharges sauvages vont exister. Certains artisans du secteur sont en train de voir comment ils peuvent louer une benne qui leur reviendrait moins chère.

M. le Maire indique que le règlement des déchèteries est absurde : un « Express » ne paie pas, un « Trafic » avec le même poids, paie. Au bureau des maires, ce problème a été souligné au vice-président en charge des déchèteries.

Mme Dufour montre le nouveau logo de la CCBPD.

M. le Maire ajoute que la CCBPD s'est dotée d'un nouveau logiciel qui permettra les paiements en ligne, comme la taxe de séjour pour les hébergements touristiques.

Elle a aussi suspendu les subventions allouées à « Destination Beaujolais » association créée pour promouvoir l'ensemble du Beaujolais, mais qui n'obtient pas les résultats escomptés. La ville de Villefranche a fait de même.

-PLU :

M. Denoyelle indique que la prochaine réunion le 23 février sera importante, avec les personnes publiques associées, les agents de l'Etat... C'est un examen de passage : le projet est prêt, le zonage terminé, les eaux pluviales aussi. Ils ont un mois après la réunion pour

donner leurs remarques écrites. Ensuite le Conseil se prononcera ; après plus rien ne pourra être modifié et on pourra passer dans la phase administrative.

Il signale un changement sur le zonage : jusqu'à présent, on avait parlé de trois OAP (opération d'aménagement), mais il n'y en aura plus que deux : celle du Bourgchanin pour la maison des personnes âgées, et celle de la rue des Marais. La 3^{ème} a été supprimée, elle se trouvait sur des zones à fort risques géologiques.

-Point Financier :

M. Denoyelle propose une projection sur les résultats des finances de l'année 2014 (travail en cours) : d'un côté les finances sur « l'eau », il reste un écart de 170€.

De l'autre, sur celles de la commune : il y a eu à prendre en compte des modifications sur les recettes , le montant de la compensation versée par la Communauté de Communes, CCBPD, n'a pas été envoyé correctement. Cela a engendré des pertes de recettes.

Pour les dépenses de fonctionnement, une nette amélioration a été enregistrée : on avait prévu de les faire baisser de 0,6%, elles l'ont été de 2%. C'est bien pour notre taux d'épargne ou CAF nette (capacité d'autofinancement), mesure qui va pouvoir exprimer les investissements que la commune décidera de mettre en place demain. En clair, ce sera l'argent que la commune pourra dégager pour payer ses projets.

-Enfance, Petite Enfance :

M. Denoyelle donne un compte rendu du groupe de travail de la CCBPD sur la compétence Enfance Petite Enfance :

* sur l'état d'avancement de la compétence :

. le circuit de préinscription des familles en crèche, fonctionne bien, les familles complètent le dossier de préinscription en ligne. Les familles reçoivent un accusé de réception, elles vont être invitées à des réunions d'information. Une de ces réunions se tiendra au Bois d'Oingt le 17 mars à 18h.

.Les relais assistantes maternelles : un bureau va être mis à la disposition de l'animatrice du RAMI dans des locaux au Bois d'Oingt.

.la gestion des demandes d'accueil petit temps/occasionnel : un outil informatique partagé est mis en place à la CCBPD ; chaque directrice saisit les demandes d'accueil petit temps/occasionnel dont elle a connaissance et qu'elle ne peut pas satisfaire. Celle qui peut répondre favorablement le signifie sur ce tableau.

*Les projets :

.analyse réalisée par la CAF

.Une organisation d'une journée de la petite enfance pour valoriser, le travail fait au niveau de la CCBPD, les modes de garde existant et ce qu'ils proposent, les associations du territoire intervenant dans le secteur de l'Enfance.

Elle sera destinée aux familles, aux professionnels de terrain, aux élus. Elle pourra être organisée en Octobre ou reportée au 1^{er} trimestre 2016.

Prochain conseil municipal : lundi 09 mars